

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

**L'an deux mille vingt-cinq, le 28 janvier, à 20h,** le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 22/01/2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents: DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, AUTECHAUD Eric, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, GRIMAL Alexandre, ASTEGNO Victoria, GURY Frank.

Avaient donné pouvoir: MILHORAT Claude à CHIBLI Rachid, BAHUT Cécile à COSTES-ROBLES Christelle, GOMEZ-GEIL Clémentine à FEZZANI Soufia, PATEY Stéphanie à ASTEGNO Victoria.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 25  
Votants : 29  
Pour : 29  
Contre :  
Abstention :

**OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2025-05 – CONVENTION D'ADHÉSION AU COMITÉ DE BASSIN D'EMPLOI NORD HAUTE GARONNE**

Mme BELBEZE, rapporteure, rappelle que par délibération n°2024-131 du 17 septembre 2024, le Conseil Municipal a approuvé une adhésion temporaire de la commune au CBE Nord 31 jusqu'au 31 décembre 2024, permettant ainsi de faire face à l'absence pour disponibilité de l'agent en charge du service emploi de la commune.

Mme BELBEZE informe le Conseil Municipal que l'agent va quitter la collectivité dans le cadre d'une mutation.

À cet effet, il est proposé d'adhérer au CBE Nord 31, dans les mêmes conditions que la convention précédente, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Pour l'année 2025, une subvention devra être versée d'un montant de 34 357 € correspond au montant de cotisation annuel (4.25 euros \* 8 084 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2025).

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** l'adhésion de la commune au CBE Nord31 ;

**APPROUVE** les termes de la convention ;

**AUTORISE** le Maire à signer la convention ;

**AUTORISE** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSUDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 10 FEV. 2025

  
  
Le Maire, Victor DENOUVION

  
Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS